



BRANGEON
Recyclage

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

**Mémoire en réponse au
commissaire enquêteur**

Commune de Cholet

Août 2022



4, rue Chevreul • ZAC du Cormier
BP 80411 • 49300 Cholet cedex
Tél. 02 41 49 19 50
Fax 02 41 71 16 05
recyclage@brangeon.fr
www.brangeon.fr



Notre engagement RSE* est reconnu par le label LUCIE.
*Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Ancenis : 02 40 98 33 43	Angers - St-Barthélemy-d'Anjou : 02 41 42 89 09
Nantes - Rezé : 02 40 05 40 38	Angers - La Baumette : 02 41 42 89 11
Clisson : 02 40 54 33 47	Tiercé : 02 41 42 65 67
La Chapelle-Basse-Mer : 02 40 98 33 43	Montilliers : 02 41 56 10 18
Les Herbiers : 02 51 65 54 26	Rennes - Vern/Seiche : 02 23 07 00 28
La Roche/Yon - Belleville/Vie : 02 51 09 95 30	Bordeaux - Ste-Eulalie : 05 56 69 76 56
Thouars - Ste-Radegonde : 05 49 66 26 15	

1. OBJET DU DOCUMENT

Suite à l'enquête publique, dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale pour le site **Brangeon Recyclage** de Cholet, qui s'est déroulée du 20 juin au 22 juillet 2022, Monsieur Jean-Yves Rivereau, commissaire enquêteur, a remis à la société **Brangeon Recyclage** son procès-verbal de synthèse en mains-propres le 27 juillet 2022.

2. OBSERVATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

> Question n°1 : Gestion de l'eau potable

Les prélèvements d'eau réalisées par la société sont liés à quatre usages principaux, le lavage, les process, les usages courants et la défense contre l'incendie.

Sur le site de Cholet, on retrouve déjà des équipements destinés à réduire les consommations au strict minimum comme des limiteurs de débit pour les robinets et chasses d'eau et des systèmes de nettoyage hautes pressions pour le lavage des engins.

D'une manière générale, pour tous les nouveaux projets de bâtiment, la question de la réutilisation des eaux de toiture est étudiée. Par exemple, avec le réaménagement envisagé de la plateforme de compostage, des études sont en cours pour l'usage des eaux de toiture du futur bâtiment de compostage. Ces dernières pourraient servir à humidifier les déchets à déconditionner (étape indispensable du déconditionnement des biodéchets alimentaires), mais aussi à alimenter l'aire de lavage des bennes et contenants assurant le transport de certains déchets organiques.

A ce jour, les andains de compostage sont arrosés avec les eaux pluviales en provenance de la lagune.

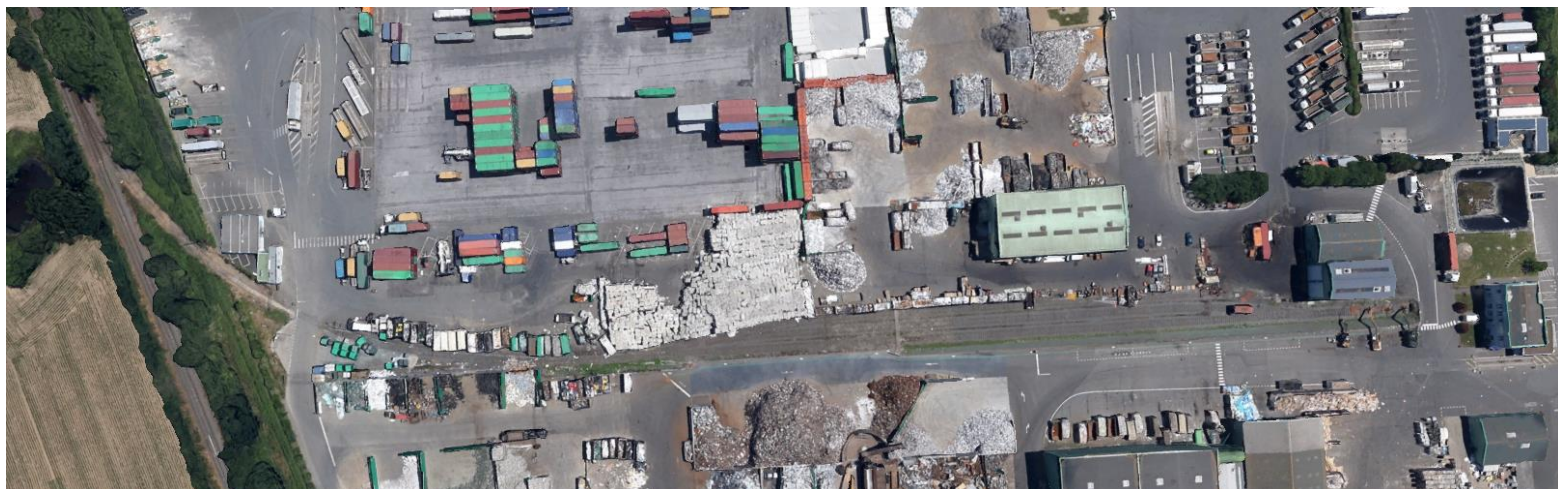
Pour l'activité de préparation et traitement des déchets de bois et de CSR, le recours à la brumisation pour faire retomber les poussières a été drastiquement réduit du fait de l'usage de broyeurs électriques lents, réalisant beaucoup moins de rotation par minute pour un meilleur résultat en sortie de process.

Pour la lutte interne contre l'incendie, des essais réguliers de mise en route des équipements (poteaux incendie, RIA) sont réalisés, il y a également des mises en situation d'urgence pour les équipes, ces derniers impliquent une consommation d'eau potable indispensable à la sécurisation du site.

Il n'est pas prévu d'utiliser des eaux de récupération ou des eaux de toiture pour le remplissage de la réserve incendie alimentant un réseau surpressé. En effet, une infinité de poussières risquerait d'avoir des effets néfastes sur l'outil de surpression et d'engendrer une indisponibilité du groupe de pompes.

> Question n°2 : Opportunité de réduction des émissions GES

Historiquement, le site disposait d'un embranchement ferroviaire comme le montre la vue aérienne ci-dessous (Source : Google Earth).



L'objectif initial de ce branchement était en effet de réaliser des chargements complets à destination, notamment des aciéries en France ou en Europe. Quelques opérations se sont déroulées.

Plusieurs désagréments d'ordre technique, financier et organisationnel ont conduit au démantèlement de ce branchement. En effet, le coût lié à l'usage et à l'entretien des voies ne rendait pas l'usage du mode de transport intéressant. De plus, les wagons ne peuvent pas être déplacés par des locomotives autres que celles de la SNCF, conduites par un agent de la SNCF. Le manque de réactivité de la compagnie ferroviaire face aux demandes de rotations et d'expédition, couplée à des mouvements sociaux fréquents, rendaient l'organisation des évacuations problématiques et incohérentes avec les enjeux industriels du site.

Aussi, dans les faits, peu de sites réceptionnaires ne disposent à l'heure actuelle de branchement ferroviaire, ce qui oblige à réaliser une nouvelle étape de transit (déchargement des wagons, stockage, rechargement avant transport routier).

Cependant, le **Groupe Brangeon** est engagé sur la réduction des émissions de GES à travers plusieurs démarches.

Depuis plusieurs années, le **Groupe Brangeon** met en place toutes les actions techniquement possibles pour réduire les émissions de GES, notamment à travers l'usage d'énergies alternatives aux énergies fossiles, aussi bien pour la partie process que pour la partie transport.

En effet, la totalité des outils de production sont aujourd'hui électrifiés, seuls les broyeurs pour végétaux disposent d'un moteur thermique en raison de leur mobilité sur des sites **Brangeon Recyclage** ou chez des clients.

Pour la partie transport, les conducteurs sont sensibilisés et formés à l'éco-conduite par une équipe de formateur interne. Le parc de poids-lourds, très récents et performants, se

diversifiée sur l'énergie utilisée avec des véhicules roulant au biogaz ou aux huiles organiques. Des essais sont en cours avec des véhicules électriques et hybrides.

Le parc de véhicules légers (commerciaux, service support...) est progressivement basculé vers une flotte de véhicules électriques.

En parallèle et le **Groupe Brangeon** souhaite approfondir ses engagements notamment sur le pilier environnemental. Cela passe par une stratégie complète de mesure, de réduction et de contribution à la neutralité carbone. Dès septembre 2022, un Bilan Carbone complet sur les trois scopes et pour l'ensemble du Groupe va être réalisé avec un cabinet de référence.

A la suite de ce Bilan Carbone, la société va se doter d'une stratégie et d'un plan d'action associé via la démarche ACT Pas à Pas proposée par l'ADEME et le CDP. Cela avec plusieurs objectifs :

- › Piloter pour l'ensemble du Groupe la démarche de décarbonation
- › Etudier des trajectoires dans la lignée des SBT
- › Crédibiliser sa démarche environnementale

Le **Groupe Brangeon** souhaite s'inscrire dans le système de reconnaissance et faire à l'objet à moyen terme d'une évaluation ACT. Il souhaite également rejoindre l'initiative SBT Business Ambition 1.5 ° C, visant à soumettre des objectifs de réduction crédibles et vérifiés scientifiquement.

En parallèle de cette stratégie Climat, un travail sera fait sur l'empreinte Biodiversité des activités avec l'analyse complète de ses impacts en la matière, l'identification d'indicateurs pertinents et un plan d'actions spécifique. Cette démarche fera l'objet d'une labellisation qui reste encore à définir selon la pertinence (Act4 Nature, SBTn etc)

› **Question n°3 : Baisse des tonnages 2006 – 2010**

La baisse de volumes traités sur la période 2006 à 2010 s'explique par les conséquences de trois phénomènes simultanés.

La crise économique de 2007-2008 a engendré des chutes d'activité de la part de nos clients et donc des productions de déchets en baisse. Les effets de la crise se sont faits sentir dès 2007.

La baisse de tonnages gérés est aussi due à la perte de clients majeurs pour qui plusieurs milliers de tonnes de déchets étaient gérées annuellement par la société.

Enfin, le développement du **Groupe Brangeon** et de la filiale **Brangeon Recyclage** (à l'époque FERS) s'est traduit par l'acquisition de nouveaux sites sur cette période, notamment en Vendée avec l'intégration en 2007, de la société Baron à Mortagne-sur-Sèvre et à Beaufou. Grâce à un meilleur maillage, l'ouverture de nouveaux sites a contribué à réduire la part de déchets en transit sur le site de Cholet en optimisant les déplacements et la massification des matières.